



Conseil d'administration

Séance du 21 mars 2013

Délibération n° **2013-27**

Point 4-2-2

CREATION D'UNE ZONE DE PREEMPTION : SITE DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAL - COMMUNE DE SAINT-JOUIN-BRUNEVAL (HAUTE NORMANDIE)

Vu les articles L.322-1 et suivants du code de l'environnement et les articles réglementaires correspondants, notamment les articles R. 322-26 I et R. 322-37;

Vu le décret du 29 novembre 2012 portant nomination de la directrice du Conservatoire du littoral, Mme Odile GAUTHIER ;


Vu la délibération du conseil d'administration du Conservatoire du littoral en date du 6 novembre 2012 portant désignation de sa présidente ;

La création d'une zone de préemption d'une superficie de 141 ha sur la commune de Saint-Jouin-Bruneval (Haute Normandie) est approuvée.

Une carte-plan est annexée à la présente délibération.

La présidente

Viviane LE DISSEZ

 La directrice

Odile GAUTHIER